

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 2, 4, 6, 8, 10, 14, 18, 20 et 22) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

Programme d'études professionnelles

5273

Conduite de machinerie lourde en voirie forestière

Secteur
de formation

15

Mines et
travaux de chantier

Programme d'études professionnelles

5273

Conduite de machinerie lourde en voirie forestière

Secteur
de formation

15

Mines et
travaux de chantier

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002—02-00056

ISBN 2-550-39908-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002

MINES ET TRAVAUX DE CHANTIER

CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE

PROGRAMME D'ÉTUDES

5273

Le programme *CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE*, conduisant au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice du métier de **conductrice, conducteur d'engins de voirie forestière**.

**Direction générale des programmes
et du développement**

REMERCIEMENTS

La production du présent document a été possible grâce à de nombreuses collaborations des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes ci-dessous qui ont participé à l'élaboration de ce programme d'études.

Milieu du travail

Rémi Bouchard
Surintendant des opérations forestières
Produits forestiers Donohue inc.

Alain Boulianne
Directeur des ressources humaines
Gestion Rémabec

Nancy Desjardins
Adjointe à la direction
Comité sectoriel de la main-d'œuvre
en aménagement forestier

Normand Garneau
Opérateur de pelle hydraulique
Sima, Remabec

Sylvain Girard
Opérateur de pelle hydraulique et de boteur
Produits forestiers Alliance

Normand Harvey
Opérateur de pelle hydraulique
Coopérative forestière de Laterrière

Jean Picard
Coordonnateur au développement des
ressources humaines et à la formation
Produits forestiers Donohue inc.

Serge Théberge
Opérateur de boteur
Produits forestiers Donohue inc.

Carol Tremblay
Opérateur de pelle hydraulique
et de boteur
Équipement Val inc.
Corporation Abitibi Consolidated

Milieu de l'éducation

Denis D'Astous
Conseiller pédagogique
Commission scolaire de l'Estuaire

Germain Gagnon
Instructeur en opération de machinerie lourde
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Gino Madon
Responsable des opérations forestières
Commission scolaire Pierre-Neveu

Gilles Renaud
Enseignant
Commission scolaire de l'Énergie

Milieu du travail *(suite)*

Jean-Yves Tremblay
Opérateur de tombereau
Coopérative forestière de Laterrière

Jules Tremblay
Opérateur de boteur
Produits forestiers Alliance

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Michel Cauchon
Responsable du secteur Mines et travaux de chantier
Direction générale des programmes et du
développement
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Louis Routhier, ingénieur forestier
Conseiller pédagogique
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Jean-François Pouliot
Consultant en formation

Révision linguistique

Sous la responsabilité du Service des publications du
ministère de l'Éducation

Éditique

Odette Poitras
Agente de secrétariat
Ministère de l'Éducation

Suzanne De Ladurantaye
Agente de secrétariat
Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3
Première partie	
<hr/>	
1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2 BUTS DE LA FORMATION	9
3 COMPÉTENCES VISÉES	11
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	12
4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.1 Définition des objectifs opérationnels	15
5.2 Guide de lecture des objectifs opérationnels	16
6 HARMONISATION	19
Deuxième partie	
<hr/>	
MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION	23
MODULE 2 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL	25
MODULE 3 : NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS FORESTIERS	27
MODULE 4 : ENTRETIEN D'ENGINS DE VOIRIE FORESTIÈRE	29
MODULE 5 : CONDUITE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE	31
MODULE 6 : CONDUITE D'UN BOUTEUR	33
MODULE 7 : LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT	35
MODULE 8 : MISE EN FORME D'UN CHEMIN FORESTIER	37
MODULE 9 : CONSTRUCTION DE PONCEAUX	39
MODULE 10 : CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LA SURFACE DE ROULEMENT D'UN CHEMIN FORESTIER	41
MODULE 11 : EXPLOITATION D'UN BANC D'EMPRUNT	43

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

Le programme *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* conduit au diplôme d'études professionnelles. Pour y être admis, il suffit de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Pour la personne titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu, aucune condition d'admission supplémentaire n'est requise.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, la condition d'admission suivante s'ajoute : avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ou des apprentissages reconnus équivalents.
OU
- Pour la personne âgée d'au moins 18 ans, la réussite du test de développement général est prescrite comme préalables fonctionnels.

N. B. : La condition relative à la concomitance n'est pas applicable à cette catégorie.

La durée du programme est de 630 heures; de ce nombre, 360 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 270 heures, à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 11 modules dont la durée varie de 15 heures à 120 heures (multiple de 15). Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble de la formation; elle comprend six chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. Enfin, le sixième concerne l'harmonisation. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Dans le contexte d'une approche par compétences, il s'agit de la traduction des intentions éducatives en compétences à acquérir, selon des exigences précises.

Module

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et, le cas échéant, les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 11
Durée en heures : 630
Valeur en unités : 42

Titre du programme : *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière*
Code du programme : 5273
Type de sanction : Diplôme d'études professionnelles

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
260641	1 Métier et formation	15	1
260651	2 Communication en milieu de travail	15	1
260663	3 Normes de construction de chemins forestiers	45	3
260674	4 Entretien d'engins de voirie forestière	60	4
260684	5 Conduite d'une pelle hydraulique	60	4
260694	6 Conduite d'un buteur	60	4
260701	7 Lutte contre les feux de forêt	15	1
260718	8 Mise en forme d'un chemin forestier	120	8
260724	9 Construction de ponceaux	60	4
260737	10 Construction et entretien de la surface de roulement d'un chemin forestier	105	7
260745	11 Exploitation d'un banc d'emprunt	75	5

* Une unité équivaut à quinze heures.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'exécuter correctement, et en obtenant des résultats acceptables dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et activités inhérentes à la conduite d'engins de voirie forestière.
- Lui permettre d'évoluer correctement dans son travail en favorisant :
 - l'acquisition d'habiletés intellectuelles et psychomotrices pour conduire des engins de voirie;
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles nécessaires pour construire et entretenir des chemins forestiers;
 - l'acquisition d'habiletés intellectuelles lui permettant d'interpréter et d'organiser son travail;
 - l'acquisition d'habitudes de travail reflétant sa préoccupation de respecter les règles de santé et de sécurité;
 - l'acquisition d'habitudes de travail reflétant sa préoccupation de respecter l'environnement et le règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître le marché du travail en conduite d'engins de voirie forestière.
- Lui permettre de se familiariser avec le métier.
- Lui permettre de connaître ses droits et responsabilités.

Favoriser chez la personne l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie, le sens des responsabilités et le goût de la réussite.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux différentes tâches effectuées.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'acquérir une solide formation de base.
- Lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles.
- Lui permettre d'accroître sa capacité d'apprendre et de s'informer.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées, en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière*, sont présentées dans le tableau qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches.

Le tableau est à double entrée : il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (\circ) marque quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION		COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)							TOTALS					
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière									NOMBRE D'OBJECTIFS					
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)									DURÉE DE LA FORMATION					
NUMÉROS	OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)			COMPÉTENCES GÉNÉRALES								
			Préparer le travail	Exécuter le travail	Terminer le travail	1	2	3	4	5	6	7		
						Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	Communiquer en milieu de travail	Appliquer des normes de construction de chemins forestiers	Effectuer l'entretien d'engins de voirie forestière	Conduire une pelle hydraulique	Conduire un bouteur	Appliquer des méthodes de lutte contre les feux de forêt		
	T					S	C	C	C	C	C	C	7	
		H				15	15	45	60	60	60	15		270
8	Effectuer la mise en forme d'un chemin forestier	120	%	%	%	○	●	●	●	●	●	○		
9	Construire un ponceau	60	%	%	∅	○	●	●	○	●	●	○		
10	Construire et entretenir la surface de roulement d'un chemin forestier	105	%	%	%	○	●	●	●		○	○		
11	Exploiter un banc d'emprunt	75	%	%	%	○	●		●	○		○		
NOMBRE D'OBJECTIFS		4											11	
DURÉE DE LA FORMATION		360												630

t : Type d'objectif de comportement « c » ou de situation « s »

∅ Existence d'un lien fonctionnel particulier et le processus

○ Existence d'un lien fonctionnel général et les compétences particulières

● Application d'un lien fonctionnel particulier et les compétences particulières

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences de chaque objectif opérationnel qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'intégration au milieu scolaire et au marché du travail.

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Communiquer en milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences de base nécessaires à l'exécution des tâches du métier.

- Appliquer des normes de construction de chemins forestiers.
- Effectuer l'entretien d'engins de voirie forestière.
- Conduire une pelle hydraulique.
- Conduire un buteur.
- Appliquer des méthodes de lutte contre les feux de forêt.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la construction et à l'entretien d'un chemin forestier.

- Effectuer la mise en forme d'un chemin forestier.
- Construire un ponceau.
- Construire et entretenir la surface de roulement d'un chemin forestier.
- Exploiter un banc d'emprunt.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Note : Les programmes accompagnés d'un Tableau d'analyse et de planification (TAP) ne comportent pas d'objectifs opérationnels de second niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.2.1 Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

5.2.2 Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence, comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

6 HARMONISATION

Le programme d'études professionnelles *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* (5273) a été conçu et rédigé dans le cadre d'un projet d'harmonisation des programmes d'études. L'harmonisation a pour but d'optimiser le cheminement de l'élève durant sa formation, en facilitant son passage d'un programme à un autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre tout en évitant la duplication des apprentissages.

CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER	Équivalences(1)	CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE
341495 Travaux de préparation du terrain avec une niveleuse (75 h)	→	260737 Construction et entretien de la surface de roulement d'un chemin forestier (105 h)
341461 Communication en milieu de travail (15 h)	↔	260651 Communication en milieu de travail (15 h)
341434 Entretien préventif et dépannage (60 h)	↔	260674 Entretien d'engins de voirie forestière (60 h)
341485 Travaux de préparation du terrain avec une pelle (75 h)	←┐ └→	260684 Conduire une pelle hydraulique (60 h) et 260718 Mise en forme d'un chemin forestier (120 h)
341515 Travaux de préparation du terrain avec un bouteur (75 h)	↔	260694 Conduire un bouteur (60 h)

- (1) ←┐
└→ Les deux compétences acquises en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière* peuvent être reconnues dans le programme *Conduite d'engins de chantier*.
- ↔ La compétence acquise dans l'un des programmes peut être reconnue dans l'autre.
- La compétence acquise en *Conduite d'engins de chantier* peut être reconnue en *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière*.

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION

Code : 260641

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le programme d'études.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier

- S'informer sur le marché du travail, particulièrement sur la conduite d'engins de voirie forestière : milieux de travail (types d'entreprises), perspectives d'emploi, rémunération, etc.
- S'informer sur la nature et les exigences de l'emploi (tâches, conditions de travail, permis de conduire, etc.).
- Présenter les données recueillies et discuter de sa perception du métier.

PHASE 2 : Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche

- Discuter des habiletés, des aptitudes et des connaissances nécessaires pour exercer le métier.
- S'informer sur la formation : programme d'études, démarche de formation, modes d'évaluation et sanction des études.
- Faire part de ses premières réactions à l'égard du métier et de la formation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Évaluation et confirmation de son orientation

- Évaluer son orientation professionnelle en comparant les aspects et les exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.
- Présenter, dans un rapport, le résultat de son évaluation.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat favorable à l'épanouissement personnel et à l'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions entre les élèves et favoriser l'expression de la part de toutes et de tous.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste du métier.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des visites d'entreprises représentatives des principaux milieux de travail.
- Fournir la documentation pertinente : information sur le métier, programmes d'études, guides, etc.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.
 - Exprime convenablement sa perception du métier au cours d'une rencontre de groupe en tenant compte des données recueillies.

- PHASE 2 :**
- Fait un examen sérieux des documents mis à sa disposition.
 - Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour exercer le métier.
 - Exprime convenablement sa perception du programme d'études au cours d'une rencontre de groupe.

- PHASE 3 :**
- Produit un rapport contenant :
 - une présentation sommaire de ses goûts, de ses champs d'intérêt et de ses aptitudes;
 - des explications sur son orientation en faisant, de façon explicite, les liens demandés.

MODULE 2 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Code : 260651

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **communiquer en milieu de travail** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives écrites ou verbales.
- À l'aide :
 - de vêtements, pour la signaleuse ou le signaleur;
 - d'un radio-émetteur.
- Avec l'aide d'une personne pour signaler les manœuvres à effectuer.
- Sans notes de cours.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Pertinence et clarté des signaux et des termes utilisés.
- Rédaction d'un rapport de l'opérateur conforme aux normes.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Interpréter une directive verbale ou écrite.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Écoute attentive.
- Interprétation juste de l'ensemble de l'information.
- Lecture complète de la directive.
- Reformulation juste de la directive.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| B. Signaler manuellement les manœuvres à effectuer. | — Choix des signaux en fonction des manœuvres à effectuer.
— Clarté et précision des signaux.
— Position appropriée de la signaleuse ou du signaleur. |
| C. Annoncer verbalement les manœuvres à effectuer. | — Choix de la terminologie propre aux manœuvres à effectuer.
— Clarté et précision des termes utilisés.
— Prononciation soignée.
— Utilisation correcte du radio-émetteur. |
| D. Interpréter les signaux reçus. | — Explication claire de la signification des signaux manuels et verbaux.
— Exactitude de l'interprétation. |
| E. Rédiger un rapport de l'opération. | — Respect des caractéristiques propres au rapport de l'opération.
— Lisibilité de l'écriture.
— Terminologie exacte. |

MODULE 3 : NORMES DE CONSTRUCTION DE CHEMINS FORESTIERS

Code : 260663

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **appliquer des normes de construction de chemins forestiers** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives verbales.
- À l'aide :
 - de cartes topographiques, de cartes forestières et de photographies aériennes;
 - des normes d'intervention en milieu forestier;
 - des normes de construction de chemins forestiers.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des normes de construction de chemins forestiers.
- Interprétation juste des normes d'intervention en milieu forestier.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance des travaux à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Distinction claire des différents types de construction.
- Relevé des étapes de la construction.
- Description claire des méthodes de construction de chemins forestiers permanents et hivernaux.
- Description claire des méthodes d'exploitation et de fermeture d'un banc d'emprunt.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

B. Observer le terrain.

- Interprétation juste des cartes et des photographies aériennes.
- Relevé des éléments géomorphologiques révélateurs.
- Relevé des principales essences présentes.
- Relevé des zones environnementales sensibles.

C. Choisir des matériaux.

- Identification correcte du type de sol.
- Choix des matériaux en fonction du type de construction.

D. Vérifier la conformité des travaux de voirie forestière.

- Relevé des défauts de construction.
- Relevé des manquements à la réglementation environnementale.
- Justesse du verdict.
- Formulation de mesures correctives appropriées.

MODULE 4 : ENTRETIEN D'ENGINS DE VOIRIE FORESTIÈRE

Code : 260674

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer l'entretien d'engins de voirie forestière** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un boteur, une pelle hydraulique, un tombereau, une chargeuse sur roues et une niveleuse.
- À l'aide :
 - de fiches d'entretien;
 - de programmes d'entretien;
 - d'outils manuels;
 - de pièces de rechange;
 - de fluides et de lubrifiants.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Inspecter visuellement les engins.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Vérification correcte du train de roulement.
- Relevé des bris ou des fissures.
- Vérification correcte des niveaux d'huile.
- Justesse du verdict quant à l'état des pièces et des accessoires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|--|
| B. Remplacer les dents, les lames, les coins et les pneus des engins. | — Sélection des pièces appropriées.
— Fixation solide et sécuritaire.
— Utilisation appropriée des outils. |
| C. Effectuer l'entretien préventif des engins. | — Interprétation juste de la fiche d'entretien.
— Application correcte du programme d'entretien.
— Respect des responsabilités confiées au personnel de mécanique. |
| D. Déceler un problème de fonctionnement. | — Description claire de la défaillance.
— Exactitude du diagnostic. |

MODULE 5 : CONDUITE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE

Code : 260684

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **conduire une pelle hydraulique** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives verbales.
- Avec une pelle hydraulique et un fardier.
- À l'aide d'un crochet, d'une élingue ou d'un grappin de retenue.
- Sur un terrain peu accidenté comportant des matériaux meubles et des objets à déplacer (troncs d'arbres, roches, etc.).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des cadrans et des voyants lumineux.
- Détermination correcte des manœuvres à effectuer.
- Réglage approprié du régime du moteur.
- Utilisation correcte des commandes.
- Coordination et précision des manœuvres.
- Respect de la capacité de l'engin.
- Manifestation de prudence.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Descendre la pelle hydraulique du fardier.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation correcte de l'engin.
- Respect de la procédure de démarrage.
- Précaution dans les manœuvres.
- Absence de bris au fardier.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| B. Conduire et stationner la pelle hydraulique. | <ul style="list-style-type: none">— Sélection judicieuse de la gamme de vitesse.— Précision du trajet.— Positionnement de la pelle hydraulique à l'endroit approprié.— Stabilité de l'engin. |
| C. Enlever des objets. | <ul style="list-style-type: none">— Prise solide et correcte de l'objet.— Distance sécuritaire entre l'objet et le sol.— Disposition de l'objet à l'endroit approprié.— Utilisation appropriée des accessoires. |
| D. Creuser le sol et mettre les matériaux en tas. | <ul style="list-style-type: none">— Remplissage optimal du godet.— Maintien de la distance optimale entre le godet et l'engin.— Déversement des matériaux conforme aux exigences. |
| E. Épandre et compacter des matériaux. | <ul style="list-style-type: none">— Épaisseur correcte et uniforme des matériaux.— Portance du sol acceptable. |
| F. Soulever la pelle hydraulique. | <ul style="list-style-type: none">— Manœuvre précise et sécuritaire de la pelle hydraulique.— Utilisation appropriée de la flèche et du godet. |
| G. Monter la pelle hydraulique sur le fardier. | <ul style="list-style-type: none">— Propreté de la pelle hydraulique.— Précaution dans les manœuvres.— Abaissement des accessoires.— Respect de la procédure d'arrêt du moteur.— Scellage complet de l'extrémité du tuyau d'échappement.— Absence de bris au fardier.— Arrimage solide et sécuritaire de la pelle hydraulique. |

MODULE 6 : CONDUITE D'UN BOUTEUR

Code : 260694

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **conduire un boteur** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives verbales.
- Avec un boteur muni d'un treuil et d'un fardier.
- Sur un terrain peu accidenté comportant des matériaux meubles et des objets à déplacer (troncs d'arbres, roches, etc.).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des cadrans et des voyants lumineux.
- Détermination correcte des manœuvres à effectuer.
- Réglage approprié du régime du moteur.
- Utilisation correcte des commandes.
- Coordination et précision des manœuvres.
- Respect de la capacité de l'engin.
- Manifestation de prudence.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Descendre le boteur du fardier.

B. Conduire le boteur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation correcte de l'engin.
- Respect de la procédure de démarrage.
- Précaution dans les manœuvres.
- Absence de bris au fardier.

- Sélection judicieuse de la gamme de vitesse.
- Précision du trajet.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| C. Pousser des objets. | <ul style="list-style-type: none">— Disposition de l'objet à l'endroit approprié.— Utilisation correcte de la lame. |
| D. Égaliser et compacter des matériaux. | <ul style="list-style-type: none">— Hauteur appropriée de la lame.— Répartition uniforme des matériaux.— Utilisation correcte de la lame en marche avant et arrière.— Utilisation correcte de la technique de croisement des traces.— Portance du sol acceptable. |
| E. Tirer le bouteur. | <ul style="list-style-type: none">— Fixation du câble sur un point d'ancrage approprié.— Avertissement aux personnes se trouvant à l'intérieur et à proximité de la zone dangereuse.— Sélection judicieuse de la gamme de vitesse.— Enroulement correct du câble. |
| F. Monter le bouteur sur le fardier. | <ul style="list-style-type: none">— Propreté du bouteur.— Précaution dans les manœuvres.— Abaissement des accessoires.— Respect de la procédure d'arrêt du moteur.— Scellage complet de l'extrémité du tuyau d'échappement.— Absence de bris au fardier.— Arrimage solide et sécuritaire du bouteur. |

MODULE 7 : LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Code : 260701

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **appliquer des méthodes de lutte contre les feux de forêt** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Dans un contexte sécuritaire de simulation d'un début de feu.
- À l'aide :
 - de l'information relative à la lutte contre les feux de forêt;
 - d'extincteurs.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de l'information relative à la lutte contre les feux de forêt.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance des méthodes de lutte contre les feux de forêt.
- B. Évaluer des comportements au regard des exigences en matière de prévention des feux de forêts.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Relevé du rôle et des responsabilités des personnes.
- Description claire des stratégies et des moyens de lutte contre les feux de forêt.
- Description claire des structures à construire.
- Reconnaissance de comportements fautifs.
- Reconnaissance de comportements acceptables.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL **DE COMPORTEMENT** *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

C. Déceler et éteindre un début de feu.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Localisation précise du feu.
- Utilisation appropriée de l'odorat.
- Utilisation correcte de l'extincteur.
- Manifestation de promptitude et de prudence.

MODULE 8 : MISE EN FORME D'UN CHEMIN FORESTIER

Code : 260718

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **effectuer la mise en forme d'un chemin forestier** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail en équipe.
- Avec une pelle hydraulique ou un bouteur.
- À partir de directives verbales.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Choix des matériaux appropriés.
- Utilisation optimale des matériaux.
- Conduite correcte de l'engin.
- Respect de la capacité de l'engin.
- Respect des normes de construction de chemins forestiers.
- Respect de la réglementation relative au milieu forestier.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Praticabilité du chemin et des aires de service.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Préparer le travail.
- B. Déterminer le tracé final du chemin et l'emplacement des aires de service.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Inspection visuelle complète de l'engin.
- Interprétation juste des directives.
- Relevé des matériaux disponibles, des traverses de cours d'eau et des obstacles à franchir.
- Détermination correcte du profil longitudinal du chemin.
- Détermination correcte de l'emplacement des aires de virée, de rencontre et d'empilement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| C. Déblayer le terrain. | — Mise en réserve des matériaux en vue de leur utilisation future.
— Absence de sol organique. |
| D. Effectuer les travaux de régalage nécessaires. | — Arasage des buttes et comblement des dépressions conformes aux normes de construction.
— Profil longitudinal conforme aux exigences de praticabilité. |
| E. Construire la fondation du chemin et des aires de service. | — Planéité de la fondation.
— Portance de la fondation. |
| F. Construire la couronne du chemin. | — Pertinence de commander des matériaux granulaires.
— Profil de la couronne conforme aux exigences.
— Portance de la couronne. |
| G. Effectuer les travaux de drainage nécessaires. | — Appréciation juste de la pente du terrain.
— Choix de la méthode de drainage appropriée.
— Absence d'eau stagnante. |
| H. Construire les bandes de protection nécessaires. | — Détournement des eaux de ruissellement vers une zone de végétation.
— Stabilisation des talus de remblai.
— Préservation du tapis végétal. |
| I. Terminer le travail. | — Stationnement correct de l'engin.
— Respect de la procédure d'arrêt du moteur.
— Vérification et entretien corrects de l'engin.
— Rédaction correcte du rapport journalier. |

MODULE 9 : CONSTRUCTION DE PONCEAUX

Code : 260724

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **construire un ponceau** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail en équipe.
- À partir de directives verbales.
- Avec une pelle hydraulique ou un buteur.
- À l'aide d'un tuyau de plastique ou de métal et d'une membrane géotextile.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Choix des matériaux appropriés.
- Utilisation optimale des matériaux.
- Conduite correcte de l'engin.
- Respect de la capacité de l'engin.
- Respect des normes de construction de chemins forestiers.
- Respect de la réglementation relative au milieu forestier.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Amener des matériaux et construire la fondation de l'accès au ponceau.

B. Construire la couronne de l'accès au ponceau.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Mise en tas des quantités de matériaux nécessaires.
- Planéité de la fondation.
- Portance de la fondation.

- Pertinence de commander des matériaux granulaires.
- Profil de la couronne conforme aux exigences.
- Portance de la couronne.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|--|--|
| C. Construire la structure de détournement des eaux. | — Choix approprié de la structure de détournement des eaux.
— Assèchement adéquat de la zone d'installation du tuyau.
— Stabilisation correcte du lit du cours d'eau.
— Planéité de la base du ponceau.
— Préservation du tapis végétal. |
| D. Procéder à l'installation du ponceau. | — Position correcte du tuyau.
— Remblayage correct de la cavité renfermant le tuyau. |
| E. Stabiliser les abords du ponceau et construire la couronne. | — Stabilisation des talus de remblai.
— Pose et recouvrement corrects de la membrane géotextile.
— Profil de la couronne conforme aux exigences.
— Portance de la couronne. |

MODULE 10 : CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LA SURFACE DE ROULEMENT D'UN CHEMIN FORESTIER

Code : 260737

Durée : 105 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **construire et entretenir la surface de roulement d'un chemin forestier** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives verbales.
- Avec une niveleuse munie d'un râteau.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Conduite correcte de la niveleuse.
- Utilisation appropriée des accessoires.
- Coordination et précision des manœuvres.
- Respect de la capacité de l'engin.
- Respect des normes de construction de chemins forestiers.
- Respect de la réglementation relative au milieu forestier.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Manifestation de prudence.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Préparer le travail.

B. Se rendre sur les lieux.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Inspection visuelle complète de l'engin.
- Interprétation juste des directives.

- Sélection judicieuse de la gamme de vitesse.
- Précision du trajet.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|--|
| C. Construire la surface de roulement du chemin et les accotements. | <ul style="list-style-type: none">— Hauteur et inclinaison appropriées de la lame.— Répartition uniforme des matériaux.— Utilisation optimale des matériaux.— Portance de la surface de roulement.— Absence de matériau excédentaire en bordure du chemin. |
| D. Recharger la chaussée. | <ul style="list-style-type: none">— Hauteur et inclinaison appropriées de la lame.— Répartition uniforme des matériaux.— Régularité de la surface de roulement. |
| E. Terminer le travail. | <ul style="list-style-type: none">— Stationnement correct de l'engin.— Respect de la procédure d'arrêt du moteur.— Rédaction correcte du rapport journalier.— Vérification et entretien corrects de l'engin. |

MODULE 11 : EXPLOITATION D'UN BANC D'EMPRUNT

Code : 260745

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **exploiter un banc d'emprunt** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir de directives verbales.
- Avec une chargeuse sur roues et un tombereau.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Conduite correcte des engins.
- Coordination et précision des manœuvres.
- Respect de la capacité des engins.
- Respect des normes de construction de chemins forestiers.
- Respect de la réglementation relative au milieu forestier.
- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Manifestation de prudence.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Préparer le travail.

B. Charger le tombereau.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Inspection visuelle complète des engins.
- Interprétation juste des directives.
- Positionnement correct du tombereau.
- Choix des matériaux appropriés.
- Remplissage optimal du godet.
- Chargement adéquat de la benne du tombereau.
- Absence de bris au tombereau.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|---|
| C. Transporter les matériaux jusqu'au site de déchargement. | <ul style="list-style-type: none">— Sélection judicieuse de la gamme de vitesse.— Précision du trajet.— Vitesse sécuritaire. |
| D. Décharger le contenu de la benne. | <ul style="list-style-type: none">— Positionnement correct du tombereau.— Déversement correct du chargement en un seul tas ou par petits tas successifs.— Utilisation correcte des commandes de la benne. |
| E. Terminer le travail. | <ul style="list-style-type: none">— Stationnement correct des engins.— Respect de la procédure d'arrêt des moteurs.— Vérification et entretien corrects des engins.— Rédaction correcte du rapport journalier. |

